



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG. 608/2 Rev.1



UNEP



**PROGRAMME DES NATIONS
UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

14 mai 2025
Français
Original : Anglais

Dix-septième Réunion des Points Focaux ASP/DB

Istanbul, Türkiye, 20-22 mai 2025

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la réunion

Ordre du jour Provisoire Annoté

Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des États, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2025 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (PNUE/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail : car-asp@spa-rac.org

Ordre du jour Provisoire Annoté

Introduction

1. Lors de leur vingt-troisième réunion ordinaire (CdP23, Portoroz, Slovénie, 5-8 décembre 2023), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles ont invité le Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (SPA/RAC), à convoquer en 2025 la dix-septième réunion des Points focaux pour les Aires spécialement protégées et la Diversité biologique (ASP/DB) pour l'exercice biennal 2024-2025.
2. La Dix-septième réunion des Points Focaux ASP/DB sera organisée, à la suite de l'aimable invitation du Gouvernement de la République de Türkiye, à l'Hôtel Pullman Istanbul Hotel & Convention Center (Yenibosna Merkez, 1. Asena Sk. No:15, 34295 Bahçelievler), à Istanbul, Türkiye du 20 au 22 mai 2025.
3. Les annotations ci-après à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour assister la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion

4. La réunion sera ouverte le mardi 20 mai 2025, à 9 heures, par les représentants du pays hôte, de l'Unité de coordination du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) et du SPA/RAC.
5. Tous les Points Focaux ASP/DB ont été invités à assister à la réunion ou à désigner leurs représentants.
6. Les organisations intergouvernementales ou non-gouvernementales concernées ont également été invitées à désigner leurs représentants à la réunion, en qualité d'observateurs.
7. Le SPA/RAC assurera le rôle de Secrétariat de la réunion.

Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/Inf.1	Liste Provisoire des Participants

Point 2 de l'ordre du jour

Organisation de la réunion

2.1. Règlement intérieur

8. Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) tel que modifié par les Parties contractantes (UNEP (OCA)/MED IG.1/5 et UNEP(OCA)/MED IG.3/5) s'appliqueront *mutatis mutandis* à cette réunion.

2.2. Élection du bureau

9. Tout en respectant le principe de l'équilibre entre les sexes et la répartition géographique équitable, la réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

10. L'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat, publié comme document UNEP/MED WG.608/1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion. La réunion sera également invitée à examiner et à adopter l'emploi du temps proposé à la fin du présent document y compris, le cas échéant, toute autre question suggérée en vue d'être d'abordée au titre du point "Questions diverses" de l'ordre du jour provisoire.

2.4. Organisation des travaux

11. Il est proposé que la réunion se déroule en sessions quotidiennes de 9h00 à 13h00 et de 14h30 à 17h00, sous réserve des ajustements nécessaires.

12. Il est attendu que la réunion aborde tous les points à l'ordre du jour, durant les sessions prévues.

13. Au troisième jour (22 mai 2025), une session d'après-midi se déroulera de 14h30 à 17h00. Il est prévu de clore la réunion à 17h00 après l'adoption de son rapport, y compris ses annexes techniques.

14. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Une interprétation simultanée sera disponible pour toutes les séances plénières de la réunion.

15. Les documents de la réunion ne seront pas distribués sur papier. Les délégués sont invités à se rendre à la réunion munis de leurs exemplaires.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/1 Rev.1	<i>Ordre du jour Provisoire</i>
UNEP/MED WG.608/2 Rev.1	<i>Ordre du jour Provisoire Annoté</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/Inf.2 Rev.2	<i>Liste Provisoire des Documents</i>

Point 3 de l'ordre du jour

Statut de la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique (ASP/DB) en Méditerranée

16. Se référant au document UNEP/MED WG.608/3, le Secrétariat présentera un résumé des rapports soumis par les Parties contractantes, par le biais du Système de rapports en ligne de la Convention de Barcelone (BCRS). La période de référence couverte par ces rapports est celle de la période biennale 2022-2023.

17. Les représentants des Parties contractantes seront invités à faire part de leurs commentaires sur la synthèse présentée et à la compléter, si nécessaire.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/3	<i>Rapport sur le statut de la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB)</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/Inf.3	<i>État de mise en œuvre du Protocole ASP/DB – Aperçu quantitatif [Disponible en anglais seulement]</i>

Point 4 de l'ordre du jour

Rapport sur l'état d'avancement des activités du SPA/RAC dans le cadre de la Stratégie à moyen terme du PAM/PNUE pour la période intérimaire : avril 2023-avril 2025

18. Se référant principalement au document UNEP/MED WG.608/4, le Secrétariat présentera le rapport sur l'état d'avancement des activités menées par le SPA/RAC dans le cadre de la Stratégie à moyen terme du PAM/PNUE pour la période intérimaire : avril 2023-avril 2025, soulignant les principales réalisations et les défis rencontrés au cours de la mise en œuvre du programme de travail.

19. Il est prévu que la réunion examine les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail et fournisse ses commentaires, si nécessaire.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/4	<i>Rapport d'activité sur la mise en œuvre des activités du SPA/RAC dans le cadre Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour la période intérimaire : avril 2023-avril 2025</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/Inf.4	<i>Lignes directrices pour des plans de rétablissement et mettre en œuvre des mesures d'urgence pour les espèces en danger et menacées [Disponible en anglais seulement]</i>
UNEP/MED WG.608/Inf.5	<i>Stratégie méditerranéenne du carbone bleu [Disponible en anglais seulement]</i>
UNEP/MED WG.608/Inf.6	<i>État de la mise en œuvre du projet FishEBM MED du FEM "Gestion des pêches et des écosystèmes pour l'économie bleue de la Méditerranée" [Disponible en anglais seulement]</i>
UNEP/MED WG.608/Inf.7	<i>Introduction de mesures appropriées pour la réduction des nouvelles introductions et pour l'éradication/le contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les sites prioritaires [Disponible en anglais seulement]</i>
UNEP/MED WG.608/Inf.8	<i>Statut et gestion des crabes bleus en Méditerranée, meilleures pratiques et mesures [Disponible en anglais seulement]</i>
UNEP/MED WG.608/Inf.9	<i>Examen à mi-parcours de la stratégie de gestion des eaux de ballast en Méditerranée (2022-2027)</i>
UNEP/MED WG.608/Inf.10	<i>Lignes directrices pour la réduction des rejets de déchets solides par les bateaux de pêche [Disponible en anglais seulement]</i>
UNEP/MED WG.608/Inf.11	<i>Note d'information sur le projet ILLAD (Cadre numérique intégré pour des services complets de données et d'informations maritimes) [Disponible en anglais seulement]</i>
UNEP/MED WG.608/Inf.12	<i>Rapport d'avancement de la composante AMCP du projet SEMPA financé par l'UE</i>
UNEP/MED WG.608/Inf.13	<i>Stratégie de communication du SPA/RAC</i>

Point 5 de l'ordre du jour

Conservation des Espèces et des Habitats

5.1. Mise à jour du Plan d'Action pour la conservation des tortues marine de Méditerranée

20. Le Secrétariat introduira le document UNEP/MED WG.608/5 contenant le Projet de mise à jour du Plan d'Action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée.

21. La réunion sera invitée à examiner les amendements proposés au Plan d'action et à s'accorder sur leur présentation, le cas échéant, à la réunion des Points Focaux du PAM et à la CdP 24 pour adoption.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/5	<i>Projet de mise à jour du Plan d'Action pour la conservation des tortues marine de Méditerranée</i>

5.2. Mise à jour du Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (Chondrichthyens) en mer Méditerranée

22. Sous ce point de de l'ordre du jour, le Secrétariat introduira le document UNEP/MED WG.608/6 contenant le Projet de mise à jour du Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (Chondrichthyens) en mer Méditerranée.

23. La réunion sera invitée à examiner les amendements proposés au Plan d'action et à s'accorder sur leur présentation, le cas échéant, à la réunion des Points Focaux du PAM et à la CdP 24 pour adoption.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/6	<i>Projet de mise à jour du Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (Chondrichthyens) en mer Méditerranée</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/Inf.14	<i>Aperçu du statut des élasobranches dans la région de l'Adriatique [Disponible en anglais uniquement]</i>
UNEP/MED WG.608/Inf.31	<i>Étude de l'impact socio-économique de la mise en œuvre de mesures de conservation des espèces de poissons cartilagineux dans le golfe de Syrte, en Libye [Disponible en anglais seulement]</i>

5.3. Mise à jour de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée

24. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat introduira le document UNEP/MED WG.608/7 contenant le Projet de mise à jour de la stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée.

25. La réunion sera invitée à examiner les amendements proposés à la stratégie régionale et à approuver sa soumission, le cas échéant, à la réunion des points focaux du PAM et à la CdP 24 pour adoption.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/7	<i>Projet de mise à jour de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/Inf.15	<i>Etat d'avancement du projet Med Monk Seal [Disponible en anglais uniquement]</i>
UNEP/MED WG.608/Inf.16	<i>Le phoque moine de Méditerranée : un ensemble complet de techniques de surveillance et de recherche pour l'étude et la conservation de Monachus monachus en Méditerranée [Disponible en anglais uniquement]</i>

5.4. Mise à jour du Plan d'Action pour la conservation du coralligène et des autres bio-constructions de Méditerranée

26. Le Secrétariat introduira le document UNEP/MED WG.608/8 contenant le Projet de mise à jour du Plan d'Action pour la conservation du coralligène et des autres bioconstructions de Méditerranée.

27. La réunion sera invitée à examiner les amendements proposés au plan d'action et à approuver sa soumission, le cas échéant, à la réunion des points focaux du PAM et à la CdP 24 pour adoption.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/8	<i>Projet de mise à jour du Plan d'Action pour la conservation du coralligène et des autres bio-constructions de Méditerranée</i>

5.5. Évaluation de l'approche des plans d'action régionaux pour une sélection d'espèces et d'habitats adoptés dans le cadre du protocole ASP/DB et recommandations pour l'avenir

28. Se référant au document UNEP/MED WG.608/9, le Secrétariat présentera le projet d'évaluation de l'approche des plans d'action régionaux pour une sélection d'espèces et habitats adoptés dans le cadre du protocole ASP/DB et les recommandations pour les prochaines étapes.

29. La réunion sera invitée à examiner l'évaluation et les recommandations proposées pour la marche à suivre et à s'accorder de leur soumission, le cas échéant, à la réunion des points focaux du PAM et à la CdP 24 pour considération.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/9	<i>Projet d'évaluation de l'approche des plans d'action régionaux pour une sélection d'espèces et habitats adoptés dans le cadre du protocole ASP/DB et les recommandations pour l'avenir</i>

5.6. Liste des partenaires des plans d'action régionaux

30. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.608/10 contenant le Projet de liste des partenaires des plans d'action régionaux.

31. La réunion sera invitée à prendre en considération les demandes accompagnées de l'évaluation du Secrétariat et décidera de l'attribution ou non du titre de partenaire des plans d'action régionaux aux nouveaux candidats.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/10	<i>Projet de Liste des partenaires des plans d'action régionaux</i>

5.7. Propositions d'amendement aux Annexes II et III au Protocole ASP/DB

32. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat introduira le document UNEP/MED WG.608/11 « Propositions d'amendement aux annexes II et III au Protocole ASP/DB ».

33. La parole sera donnée aux Parties contractantes ayant proposé des amendements aux Annexes II et III au Protocole ASP/DB.

34. La réunion sera invitée à examiner ces propositions et à formuler des recommandations à ce sujet et à s'accorder sur leur soumission, le cas échéant, à la réunion des points focaux du PAM et à la CdP 24 pour adoption.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/11	<i>Projet d'amendements aux "Critères communs pour l'amendement des annexes II et III du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée " et propositions d'amendements aux annexes II et III du Protocole ASP/DB</i>

Point 6 de l'ordre du jour**Conservation des sites d'intérêt écologique particulier**

6.1. Rapport du Président du Groupe *ad hoc* d'experts pour les aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) sur les travaux du groupe durant la période biennale 2024-2025

35. Se référant au document UNEP/MED WG.608/12, le Secrétariat, suivi par le Président de l'AGEM, présentera le Rapport du Président du Groupe *ad hoc* d'experts pour les aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) sur les travaux du groupe au cours de la période 2024-2025.

36. La réunion devrait fournir des commentaires et des avis sur les travaux de l'AGEM, le cas échéant.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/12	<i>Rapport du Président du Groupe <i>ad hoc</i> d'experts pour les aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) sur les travaux du groupe durant la période biennale 2024-2025</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/Inf.17	<i>Rapport de la quatrième réunion du Groupe <i>ad hoc</i> d'experts pour les Aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) (Téléconférence, 21 mars 2025)</i>
UNEP/MED WG.608/Inf.18	<i>Rapport de la cinquième réunion du Groupe <i>Ad hoc</i> d'experts pour les Aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) (Téléconférence, 15 avril 2025)</i>

6.2. Projet de document d'orientation sur les autres mesures efficaces de conservation par zone en Méditerranée : identification et application des critères

37. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le Projet de document d'orientation sur les autres mesures efficaces de conservation par zone (OECM) en Méditerranée : identification et application des critères, soumis à la réunion dans le document UNEP/MED WG.608/13.

38. La réunion sera invitée à examiner le projet de document d'orientation, et à fournir des orientations pour la marche à suivre.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/13	<i>Projet de document d'orientation sur les autres mesures efficaces de conservation par zone (OECM) en Méditerranée : identification et application des critères</i>

6.3. Analyse des rapports sur les Aires Spécialement Protégées (ASP) au Répertoire des ASP de Méditerranée

39. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.608/14 contenant une analyse des rapports sur les Aires Spécialement Protégées (ASP) au Répertoire des ASP de Méditerranée.

40. Les représentants des Parties contractantes seront invités à émettre leurs commentaires sur le rapport d'analyse fourni et à le compléter, le cas échéant.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/14	<i>Analyse des rapports sur les Aires Spécialement Protégées (ASP) au Répertoire des ASP de Méditerranée</i>

6.4. Liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (Liste ASPIM)

6.4.1. Rapport sur la Révision périodique ordinaire et extraordinaire des aires inscrites sur la Liste des ASPIM

41. Le Secrétariat présentera le Rapport sur la Révision périodique ordinaire et extraordinaires des aires inscrites sur la Liste des ASPIM, entrepris en 2024/2025 et figurant dans le document UNEP/MED WG.608/15. Le mandat du SPA/RAC concernant les révisions ordinaires et extraordinaires des ASPIM 2024-2025 est lié aux vingt-cinq ASPIM suivantes :

Révision ordinaire

- Parc Marin National de Karaburun Sazan (Albanie),
- Parc marin de la Côte Bleue (France),
- Archipel des Embiez - Six Fours (France),
- Aire marine protégée de Capo Carbonara (Italie),
- Aire marine protégée de Penisola del Sinis - Isola di Mal di Ventre (Italie),
- Aire marine protégée de Porto Cesareo (Italie),
- La réserve de tortues de Lara-Toxeftra (Chypre),
- Parc national de Port-Cros (France),
- Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls (France),
- Sanctuaire Pelagos pour la conservation des mammifères marins (France, Italie et Monaco),
- Aire marine protégée des îles Egadi (Italie),
- Parc paysager de Strunjan (Slovénie),
- Île d'Alboran (Espagne),
- Parc naturel de Cabo de Gata-Níjar (Espagne),
- Parc naturel du Cap de Creus (Espagne),
- Îles Columbretes (Espagne),
- Mar Menor et zone méditerranéenne orientale de la côte de la région de Murcie (Espagne),
- Îles Medes (Espagne),
- Fond marin du Levant d'Almeria (Espagne),
- Corridor de migration des cétacés en Méditerranée (Espagne),

Révision extraordinaire

- Réserve naturelle des îles Palmiers (Liban),
- Réserve naturelle de la côte de Tyr (Liban),
- Archipel de la Galite (Tunisie),
- Îles Kneiss (Tunisie),
- Parc national de Zembra et Zembretta (Tunisie).

42. La réunion devrait examiner les rapports de la révision périodique ordinaire et extraordinaire et fournir des recommandations, le cas échéant, à la réunion des Points Focaux du PAM et à la CdP 24.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/15	<i>Rapport sur la Révision périodique ordinaire et extraordinaire des aires inscrites sur la Liste des ASPIM</i>

6.4.2. Inscription d'Aires dans la liste des ASPIM

43. Le secrétariat informera la réunion qu'aucune proposition n'a été reçue pour l'inclusion d'aires dans la liste des ASPIM pendant l'intersession.

44. La réunion sera invitée à formuler des recommandations, le cas échéant.

Point 7 de l'ordre du jour **État de la mise en œuvre de la feuille de route de l'Approche Écosystémique (EcAp)**

45. Le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.608/16 relatif à la mise en œuvre de la feuille de route pour l'Approche Écosystémique (EcAp) durant la période intérimaire d'avril 2023 à avril 2025, en mettant en évidence les principales avancées relatives à la biodiversité et aux espèces non-indigènes.

46. La réunion sera invitée à examiner les progrès accomplis et fournir des conseils sur la voie à suivre pour renforcer la synergie entre les résultats et les produits correspondants aux niveaux national et régional.

47. Il est également attendu que la réunion examine les appendices suivants :

- i. Appendice A – Proposition d'indicateurs communs pour l'Objectif écologique 4 de l'approche écosystémique (EcAp) sur les réseaux trophiques marins dans le cadre de la Convention de Barcelone;
- ii. Appendice B – Projet d'objectif écologique 6 de l'approche écosystémique (EcAp) sur l'intégrité des fonds marins dans le cadre de la Convention de Barcelone;
- iii. Appendice C – Proposition d'indicateurs basés sur le phytoplancton et le zooplancton pour les indicateurs pertinents de la biodiversité dans le cadre de l'IMAP;
- iv. Appendice D – Projet de méthodologies d'évaluation, critères et seuils pour les indicateurs communs de biodiversité CI1 et CI2.

48. La réunion sera invitée à convenir de la soumission des appendices à la réunion du Groupe de Coordination EcAp et à la réunion des Points focaux du PAM.

Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/16	<i>État de la mise en œuvre de la feuille de route de l'Approche Écosystémique (EcAp)</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/Inf.19	<i>Revue bibliographique des connaissances disponibles sur les réseaux trophiques marins en Méditerranée [Disponible en anglais seulement]</i>
UNEP/MED WG.608/Inf.20	<i>État de l'art concernant les informations disponibles sur le Bon État Écologique (BEE) et les effets du changement climatique ainsi que d'autres pressions cumulées dans sa détermination en Méditerranée [Disponible en anglais seulement]</i>
UNEP/MED WG.608/Inf.21	<i>Mise à jour sur les progrès réalisés concernant l'Indicateur Candidat 24 : Tendances relatives à la quantité de déchets</i>

	<i>marins que les organismes marins ingèrent ou dans lesquels ils s'emmêlent, en particulier les mammifères, les oiseaux marins et les tortues marines.</i>
UNEP/MED WG.608/Inf.22	<i>Rapport de la réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et pêche, Vidéoconférence, 6-7 juin 2024</i>
UNEP/MED WG.608/Inf.23	<i>Rapport de la onzième réunion du Groupe de coordination pour l'Approche Écosystémique, Visioconférence, 2 octobre 2024, [Disponible en anglais uniquement]</i>
UNEP/MED WG.608/Inf.24	<i>Feuille de route révisée de l'Approche Écosystémique : éléments principaux, processus et calendrier [Disponible en anglais uniquement]</i>
UNEP/MED WG.608/Inf.25	<i>Programme intégré de surveillance et d'évaluation révisé : éléments principaux et aperçu général [Disponible en anglais uniquement]</i>
UNEP/MED WG.608/Inf.26	<i>Termes de référence des CORMON, du CORESA et des Groupes de travail en ligne, ainsi que le schéma d'interaction entre l'Approche Écosystémique et les instances décisionnelles du PAM [Disponible en anglais uniquement]</i>
UNEP/MED WG.608/Inf.27	<i>Rapport de la réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et pêche, Athènes, 7-8 avril 2025</i>

Point 8 de l'ordre du jour

Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO)

8.1. Évaluation à mi-parcours portant sur les activités de démarrage de la mise en œuvre collective du programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO)

49. Se référant au document UNEP/MED WG.608/17, le Secrétariat présentera les principales conclusions de l'évaluation à mi-parcours portant sur les activités de démarrage du Post2020 SAPBIO, mettant en lumière les principales réalisations et les défis liés à la mise en œuvre collective des actions du Post-2020 SAPBIO aux échelles nationale et régionale.

50. La réunion sera invitée à examiner les principales conclusions de l'évaluation ainsi que les recommandations de l'onzième réunion des correspondants nationaux du Post-2020 SPABIO, et s'accorder sur leur soumission, le cas échéant, à la réunion des points focaux du PAM et à la CdP 24 pour considération et adoption

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/17	<i>Évaluation à mi-parcours portant sur les activités de démarrage de la mise en œuvre collective du programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO)</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/Inf.28	<i>Rapport de la Dixième Réunion des Correspondants Nationaux du SAPBIO</i>

UNEP/MED WG.608/Inf.29	<i>Rapport de la Onzième Réunion des Correspondants Nationaux du Post-2020 SAPBIO</i>
UNEP/MED WG.608/Inf.30	<i>Évaluation à mi-parcours portant sur les activités de démarrage à portée nationale du Post-2020 SAPBIO : rapports sous-régionaux [Disponible en anglais seulement]</i>

8.2. Cadre de suivi de la mise en œuvre collective du programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO)

51. Se référant au document UNEP/MED WG.608/18, le Secrétariat présentera le projet de cadre de suivi de la mise en œuvre collective du Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région Méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO).

52. La réunion sera invitée à commenter le projet de cadre de suivi pour la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO et s'accorder sur sa soumission, le cas échéant, à la réunion des points focaux du PAM et à la CdP 24 pour adoption.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/18	<i>Cadre de suivi de la mise en œuvre collective du Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO)</i>

Point 9 de l'ordre du jour

Projet de Programme de travail du SPA/RAC pour l'exercice biennal 2026-2027

53. Le Secrétariat présentera le Projet du Programme de Travail du SPA/RAC pour l'exercice biennal 2024-2025 contenu dans le document UNEP/MED WG.608/19.

54. Sur la base des commentaires et des recommandations de la réunion, le Secrétariat élaborera une version révisée du document qui servira comme base aux activités du SPA/RAC à intégrer dans le projet de programme de travail du PAM/PNUE pour 2026-2027, et qui seront soumis à la réunion des Points Focaux du PAM et de la CdP 24 pour adoption.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.608/19	<i>Projet du Programme de Travail du SPA/RAC pour l'exercice biennal 2026-2027</i>

Point 10 de l'ordre du jour

Questions diverses

55. Sous ce point de l'ordre du jour, la réunion sera invitée à discuter d'autres questions pouvant requérir son attention, comme convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour provisoire.

Point 11 de l'ordre du jour Adoption du rapport

56. La réunion sera invitée à examiner et à adopter le projet de rapport et ses annexes techniques préparés par le Secrétariat et soumis par le Rapporteur

Point 12 de l'ordre du jour Clôture de la réunion

57. La clôture de la réunion est prévue pour le jeudi 22 mai 2025, à 17h00.

EMPLOI DU TEMPS PROPOSE

JOUR 1 : Mardi 20 mai 2025

8:30 – 9:00	<i>Accueil et inscription des participants</i>
9:00 – 9:30	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion
9:30 – 9:45	Point 1 de l'ordre du jour : Organisation de la réunion 2.1. Règlement intérieur 2.2 Élection du bureau 2.3. Adoption de l'ordre du jour 2.4. Organisation des travaux
9:45 – 10:15	Point 3 de l'ordre du jour : État de mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB)
10:15 – 10:45	Point 4 de l'ordre du jour : Rapport sur l'état d'avancement des activités du SPA/RAC dans le cadre de la Stratégie à moyen terme du PAM/PNUE pour la période intérimaire : avril 2023-avril 2025
10:45 – 11:00	<i>Pause café</i>
11:00 – 13:00	Point 5 de l'ordre du jour : Conservation des Espèces et des Habitats 5.1. Mise à jour du Plan d'Action pour la conservation des tortues marine en Méditerranée 5.2. Mise à jour du Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (Chondrichthyens) en mer Méditerranée 5.3. Mise à jour de la Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée 5.4. Mise à jour du Plan d'Action pour la conservation du coralligène et des autres bioconstructions de Méditerranée 5.5. Évaluation de l'approche des plans d'action régionaux pour une sélection d'espèces et d'habitats adoptés dans le cadre du protocole SPA/BD et recommandations pour l'avenir 5.6. Liste des partenaires des plans d'action régionaux 5.7. Propositions d'amendement aux Annexes II et III au Protocole ASP/DB
13:00 – 14.30	<i>Pause déjeuner (à l'hôtel)</i>
14:30 – 15:45	Point 6 de l'ordre du jour : Conservation des sites d'intérêt écologique particulier

	<p>6.1. Rapport du Président du Groupe ad hoc d'experts pour les aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) sur les travaux du groupe durant la période biennale 2024-2025</p> <p>6.2. Projet de document d'orientation sur les autres mesures efficaces de conservation par zone en Méditerranée : identification et application des critères</p> <p>6.3. Analyse des rapports sur les Aires Spécialement Protégées (ASP) au Répertoire des ASP de Méditerranée</p>
15:45 – 16:00	<i>Pause-café</i>
16:00 – 17:00	<p>Point 6 de l'ordre du jour : Conservation des sites d'intérêt écologique particulier (<i>suite</i>)</p> <p>6.4. Liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (Liste des ASPIM)</p> <p>6.4.1. Rapport sur la Révision périodique ordinaire et extraordinaire des aires inscrites sur la Liste des ASPIM</p> <p>6.4.2. Inscription d'aires sur la Liste des ASPIM</p>

JOUR 2: Mercredi 21 mai 2025

9:00 – 11:00	Point 7 de l'ordre du jour : État de la mise en œuvre de la feuille de route de l'Approche Écosystémique (EcAp)
11:00 – 11:30	<i>Pause-café</i>
11:30 – 13:00	<p>Point 8 de l'ordre du jour : Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO)</p> <p>8.1. Évaluation à mi-parcours portant sur les activités de démarrage de la mise en œuvre collective du Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO)</p> <p>8.2. Cadre de suivi de la mise en œuvre collective du Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO)</p>
13:00 – 14:30	<i>Déjeuner (à l'hôtel)</i>
14:30 – 15:30	Point 9 de l'ordre du jour : Projet de Programme de travail du SPA/RAC pour l'exercice biennal 2026-2027
15:30 – 16:00	Point 10 de l'ordre du jour : Questions diverses

JOUR 3: Jeudi 22 Mai 2025

Matinée	<i>Préparation du rapport de la réunion par le Secrétariat</i>
14:30 – 16:30	Point 11 de l'ordre du jour : Adoption du rapport
16:30 – 17:00	Point 12 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion
17:15 – 19:00	<i>40^{ème} anniversaire du SPA/RAC</i>